



Procès-verbal No 10 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Lundi 25 mars 2012 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 240'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite de distribution d'eau et de défense incendie au chemin des Lattes (préavis no 24)
Rapports des Commissions Ad'Hoc et de Gestion – discussions – votation
- 6) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 29'000.00 TTC, pour l'achat d'une benne à compacter le carton pour la déchèterie (préavis no 25)
Rapport de la Commission Ad'Hoc -discussions – votation
- 7) Présentation du Programme d'Investissement Régional (PIR)
- 8) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p>1) Appel</p> <ul style="list-style-type: none"> - 41 présents - 3 excusés : <ul style="list-style-type: none"> M. R. Fahrni M. F. Di Pierro M. D. Prélaz - 1 non-excusé : M. O. Morand <p>Après acceptation par l'assemblée d'une rocade des points de l'ordre du jour, M. G. Produit, Syndic de Coppet et en charge de la culture et du sport au sein du Conseil Régional, présente le Programme d'Investissement Régional (PIR) aux conseillers présents. Ce sujet fera l'objet d'un préavis prochainement. Diverses questions sont posées après la présentation.</p>
P. Möhl	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012</p> <p>Aucune modification ou correction n'est demandée.</p> <p>Le P.V. est accepté à l'unanimité.</p>
P. Möhl	<p>3) Communications du Bureau</p> <p>Relève avoir été frappée par le nombre de conseillers absents à la séance du 12 décembre 2012. Informe de l'envoi d'un courrier aux conseillers ayant été souvent absents depuis le début de la présente législature, et cite l'art. 49, alinéa 1, du règlement du Conseil Communal : « chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée lorsqu'il est régulièrement convoqué ». Souligne qu'en tant qu'élus, les conseillers ont des droits mais également des devoirs et leur demande de faire le nécessaire pour être présents aux séances dans la mesure du possible.</p> <p>Recherche 5 membres pour la Commission Ad'Hoc « Programme d'Investissement Régional (PIR) ». Les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire à la fin de la séance.</p> <p>L'assemblée observe une minute de silence suite aux décès de Mmes Sophie Lequint et Kathy Malherbe.</p>
A. Blumenstein	<p>4) Communications de la Municipalité</p> <p>Souhaite réactiver la Commission ORPC afin de travailler sur les statuts de l'Association Intercommunale SDIS Nyon-Dôle. Le Service de Défense Incendie (SDIS) impose aux communes de collaborer dans le cadre de SDIS Régionaux. Il est prévu que la création d'une association de Communes doit faire l'objet d'une</p>



	<p>procédure de consultation auprès des Conseils Communaux concernés et le projet définitif leur sera ensuite soumis pour acceptation ou refus, mais sans possibilités d'amendements.</p>
P. Möhl	Membres de la Commission ORPC : MM. Watts Robert, Hauser Pierre-Alain et Prélaz Marc.
A. Blumenstein	Informe qu'une glissière de sécurité a été installée sur la Route de Trélex afin d'éviter un accident grave car régulièrement des voitures dévalent le talus situé à cet endroit.
R. Jaunin	Le comité de direction de l'AISGE a reçu la nouvelle du départ de M. Claude Vetterli, directeur de l'établissement et annonce l'entrée en fonction au mois de mai du nouveau directeur, M. Simon Lager de Genolier.
E. Meier	Le projet du plan directeur communal est de retour avec l'accord du Service du Développement Territorial. Il est similaire à la version présentée l'automne passé à la Commission d'Urbanisme. Avec cet accord, ce projet sera mis en consultation public entre le 20 mai et le 20 juin puis sera soumis au Conseil au mois de septembre 2013. La Municipalité va organiser une séance d'information publique.
Ph. Zuberbühler	<p>Annonce que la Fondation CAD Givrins SA a été créée et qu'elle est inscrite au Registre du Commerce.</p> <p>Les travaux ont commencé au Chemin de la Gare et au Chemin des Grands-Records. L'Entreprise Perrin a été mandatée pour faire la creuse et le bâtiment du chauffage. Des accords sont en bonne voie pour raccorder les Résidences du Soleil et la propriété Baumann. L'objectif est d'installer les chaudières dans le local au mois de Juillet.</p> <p>Parle du résultat négatif de la votation communale du mois de mars concernant la vente des droits de superficie. Le résultat était de 243 non contre 137 oui, avec un taux de participation de 62%. Enumère et explique en images les conséquences de cette votation tout en regrettant le peu de participation de la population à la séance d'information. Précise que la Municipalité a accusé le coup et qu'elle va tout faire pour ne pas négliger l'entretien du patrimoine communal de Givrins.</p>
	<p>5) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 240'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite de distribution d'eau et de défense incendie au Chemin des Lattes (préavis no 24)</p>
A.-L. Bally	Fait le point sur la canalisation en illustrant la situation à l'écran. Lit les conclusions du préavis.
R. Guilloud	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
C. Nardone	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion.
P. Möhl	Il n'y a pas de prise de parole et on passe au vote :
	Oui : 40 Non : 0 Abstention : 0



	<p>6) Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 29'000.00 TTC, pour l'achat d'une benne à compacter le carton pour la déchèterie (préavis no 25)</p>
M.-O. Lequint	Suite à une présentation à l'aide du beamer, lit les conclusions du préavis.
P. Möhl	Précise qu'en raison du montant peu élevé, seule la Commission Ad'Hoc a statué sur ce préavis.
N. Nicoulaz	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc.
P. Möhl	Informe que les membres de cette Commission seront ceux appelés à travailler sur le préavis concernant la Taxe au Sac.
	Il n'y a pas de prise de parole et on passe au vote :
	Oui : 40 Non : 0 Abstention : 0
	<p>7) Propositions individuelles et divers</p>
H. Lequint	Parle du courrier reçu pour « absences au Conseil ». Trouve la démarche correcte mais injuste par rapport au fait qu'il s'est toujours excusé.
P. Möhl	Explique que sur un total de 9 séances depuis le début de cette législature, certains ont 3 voire 4 absences dont certaines non-excuses. Les lettres ont été personnalisées pour chacun. Le règlement s'appliquant à chaque conseiller, il faut un point de départ. Ce courrier est surtout un rappel afin qu'à l'avenir chacun s'assure de faire le nécessaire pour être présent aux séances. C'est également une marque de respect vis-à-vis des citoyens qui ont élus les membres du Conseil Communal au même titre qu'envers les viennent-ensuite. Si la tâche de Conseiller devient difficilement compatible avec l'activité professionnelle, suggère de céder sa place aux personnes qui suivent.
F.-H. Bovet	Tient à rassurer M. Le Syndic quant au passage à niveaux de La Givrine et, après s'être informé auprès de M. Zaugg, directeur du Nyon-St-Cergue, confirme que ce n'est pas la Confédération mais la compagnie qui prendra à sa charge la moitié des CHF 200'000.00 qui est donc le prix total.
S. Adams	Aimerait savoir où en est la situation avec la zone 30 km/h comme mentionné sur l'ordre du jour.
P. Möhl	Le rapport de la commission sécurité a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation et mis à l'ordre du jour afin que chacun puisse poser des questions à M. Blumenstein qui est en charge du projet.
S. Adams	Aimerait savoir quelles sont les prochaines mesures mises en place ?
A. Blumenstein	Remercie Mme Anne-Claude Prélaz pour le rapport très complet qui résume le rendez-vous du 9 avril avec M. Yannef afin de revoir toute la signalisation et le marquage communal. Le problème principal vient de la Route de la Bellangère. L'idée serait d'installer des bornes provisoires pour ralentir la circulation.
P. Dillenbourg	Le rapport parle de 1'141 voitures p/jour sur la Route de la Bellangère dont 15% roulant à plus de 40 km/h. Cite l'art. 22b, Al. 2 de l'Ordonnance fédérale sur la



	<p>signalisation routière (OSR) 741.21 du 5 septembre 1979 (Etat le 1^{er} juillet 2012) relatif aux zones de rencontre dont les piétons et les voitures partagent le même espace : « la vitesse maximale est fixée à 20km/h ».</p> <p>Lors du croisement de deux voitures sur la route de la Bellangère, elles doivent rouler sur le trottoir sur lequel se trouvent des enfants. Peut-on laisser rouler ces voitures à 40-50 km/h sur le trottoir ? Trois mesures sont proposées : Limitation à 30 km/h, des obstacles et des mesures pédagogiques. Craint que des mesures « homéopathiques » ne soient faites.</p>
A. Blumenstein	Ne peut pas en dire plus maintenant.
P. Dillenbourg	Propose de faire des essais en posant des obstacles durant une période de 3 mois avant l'arrivée de la neige avec le report des mesures à l'année prochaine.
A. Blumenstein	La création d'une zone 30 km/h n'est pas la panacée car la sécurité totale ne peut pas être assurée en cas de cohabitation entre des voitures et des piétons. L'essai d'une zone 30 km/h se ferait uniquement sur 2 ans et si durant cette période le résultat escompté n'est pas atteint tout est enlevé et le dossier clos.
P. Dillenbourg	Relève les termes de la Commission sécurité : « une zone 30 km/h obtiendrait certainement les autorisations du Canton ». Il semblerait donc qu'il n'y a pas de problèmes d'un point de vue cantonal, ce qui est positif.
A. Blumenstein	Confirme qu'il n'y a aucun problème avec le Canton.
M. Schmidt	On parle beaucoup de la sécurité à l'intérieur du village, mais qu'en est-il de l'éclairage à la Route de la Bellangère ? Trouve très bien le nouvel éclairage installé à Trélex sur la route qui va du centre du village jusque dans le quartier de la Violette. Encourage les conseillers présents à se rendre sur place.
Ph. Zuberbühler	Rappelle que l'éclairage sur la Route de la Bellangère a été prévu dans le plan d'investissement et que le Conseil a refusé le trottoir proposé. Il est prévu d'y revenir.
L. Schweizer	Aimerait savoir quel est l'investissement considérable mentionné pour créer une zone 30 km/h ?
A. Blumenstein	Ce sont les éléments posés au début de la zone 30 km/h qui font office de ralentisseurs, tels que des gendarmes couchés ou autres obstacles.
L. Schweizer	Demande si ça été chiffré ?
A. Blumenstein	Non, absolument pas.
A.-Cl. Prélaz Girod	Précise que la Commission est très favorable à une solution zone 30 km/h sur le centre du village. MM. Yaneff et Delacrétaz ont soulevé le problème relatif au nombre de contraintes légales pour la mise en place d'une zone 30 km/h. Ce sont notamment des poteaux de marquage à l'entrée des zones et des signes distinctifs sur la route mais également des obstacles qui incitent les gens à ralentir. Il faut prendre en compte les mesures faites dans l'année qui suit la disposition de la zone 30 km/h et obtenir une moyenne de vitesse maximale de 38 km/h pour les usagers. Du point de vue de l'Etat, ceci correspond donc à une acceptation démocratique par le peuple des mesures mises en place. M Delacrétaz propose



	dans un premier temps de mettre des obstacles pour inciter les gens à ralentir.
B. Pasquier	Pense que c'est une question d'éducation et suggère à la Commune d'écrire un courrier à tous les habitants afin de les sensibiliser à cette problématique. Cite la nouvelle zone commerciale de Sion comme exemple de zone 30 km/h.
A. Blumenstein	La configuration du village est extrêmement difficile.
H. Gremlich	Si des obstacles d'évitement doivent être posés, il serait bien de demander l'avis des entrepreneurs du village avant de le faire.
A. Blumenstein	Ces obstacles ne seront pas posés n'importe où et seront à l'essai. Selon la loi, la largeur d'une route pour le passage des gros véhicules est de 3,70 mètres.
P. Dillenbourg	Ajoute que les personnes circulant sur la Route de la Bellangère ne sont pas que des habitants et qu'il y a aussi beaucoup de livreurs. Propose à M. Blumenstein de passer sur cette route à bord de sa voiture en roulant à 40 km/h pour bien se rendre compte de la situation.
Cl.-L. Derbigny	La sécurité des enfants passe aussi par les passages piétons et se demande si avec le 30 km/h, il est aussi possible d'avoir des passages piétons.
A. Blumenstein	Lors de l'instauration d'une zone 30 km/h, tous les passages piétons disparaissent, sauf pour les cas spéciaux, comme les abords d'une école, d'un home pour personnes âgées, etc...
S. Adams	Dépose une motion selon l'art. 56b du règlement du Conseil communal : « Demande à la Municipalité de présenter un préavis pour la mise en place d'une zone 30 km/h au centre du village » et charge la Municipalité de présenter une étude sur cet objet ou un projet de décision du conseil communal.
P. Möhl	La motion est prise en compte. Selon l'art. 58 du règlement du Conseil Communal, demande de se prononcer sur : 1) Renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité (si 1/5 ^{ème} des membres le demandent). Votation à main levée : refusé à l'unanimité 2) Prise en considération immédiate de la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assorti d'un délai particulier Votation à main levée : Oui : 36 Non : 0 Abstention : 4 La motion « Adams » est acceptée et renvoyée immédiatement à la Municipalité.
A.-Cl. Prélaz Girod	Informe d'un projet avec les élèves de l'école sous forme d'un concours de dessins pour sensibiliser les citoyens à la priorité de droite dans le village. Le meilleur dessin sera édité sur une affiche.



P. Möhl

Lève la séance à 22h28

Prochaine séance : mercredi 15 mai 2013 à 20h15

La Présidente

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Möhl', written in a cursive style.

P. Möhl

La secrétaire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'N. Gremlich', written in a cursive style.

N. Gremlich